

**Motion adoptée à l'unanimité
lors de la session plénière du 27 novembre 2024**

Motion santé

La santé et l'accès aux soins sont des priorités majeures pour les Nivernais, qui ne cessent de nous dire au quotidien leurs besoins de solutions concrètes et immédiates pour obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste, bénéficier d'une consultation de spécialité dans des délais raisonnables, ou encore leurs attentes d'un service public hospitalier et d'urgence de qualité sur l'ensemble du territoire.

L'exaspération des Nivernais face à l'inaction de l'État est à la mesure de l'exaspération de très nombreux élus locaux et de collectivités qui, au quotidien, prennent leurs responsabilités en allant au-delà de leurs compétences et tentent de construire des solutions nouvelles et coopératives pour que des professionnels de santé puissent s'installer dans notre département.

L'arrêté portant interdiction de tomber malade, imaginé par la maire de Decize et relayé par de très nombreux maires de la Nièvre, atteste s'il en était encore besoin que les interpellations « classiques » ne suffisent plus face à la surdité d'un gouvernement qui n'écoute plus et ne veut pas entendre les besoins des territoires.

Des solutions volontaristes existent pourtant, à l'image de celles portées par le Département de la Nièvre, la proposition d'un « bouclier santé », ou encore avec la reconnaissance des Praticiens diplômés hors Union européenne (PADHUE), qui pourrait permettre de répondre aux besoins de médecins dans nos territoires.

En effet, ces médecins diplômés dans un pays hors de l'Union européenne, exerçant pour nombre d'entre eux depuis des années au sein de nos services hospitaliers, peinent à obtenir de l'État la reconnaissance de leur compétence, ainsi que la validation de leur expérience.

Recrutés à bas coût dans nos hôpitaux (environ 1 700 euros bruts par mois), ces médecins de plein exercice dans leurs missions quotidiennes ne peuvent plus longtemps être ignorés. La reconnaissance de leur expérience et de leur compétence comme médecins de plein exercice constituerait l'une des réponses aux besoins de médecins dans nos territoires.

Par ailleurs, les conseillers départementaux demandent à l'État, qui aujourd'hui n'assume plus ses missions régaliennes en matière de santé et d'accès aux soins, de donner aux Départements les moyens d'agir et de les soutenir dans leurs actions volontaristes.

Aussi, les élus du Conseil départemental de la Nièvre souhaitent que :

- la ministre de la Santé engage sans délais des discussions avec les représentants des Praticiens diplômés hors Union européenne (PADHUE) afin d'organiser les conditions dans lesquelles ces praticiens, en lien avec les Universités et le conseil de l'Ordre des médecins, pourraient devenir des médecins de plein exercice et mettre ainsi un terme à une injustice tout autant qu'à une inégalité de traitement.

Ils demandent par ailleurs à l'État de donner au Département de la Nièvre les moyens d'agir et de le soutenir avec :

- la prise en charge par l'État à hauteur de 50 % du financement des centres de santé,
- l'accompagnement à 50 % des bourses départementales pour les étudiants,
- le renforcement du partenariat avec Médecins solidaires pour l'ouverture de nouveaux centres en 2025 dans la Nièvre,
- le financement prioritaire des extensions des maisons de santé,
- un plan avec l'Université de Bourgogne pour faire de la Nièvre un terrain privilégié pour les stages,
- l'expérimentation d'un accueil de petite urgence (« bobologie ») pour les hôpitaux de proximité,
- l'accompagnement de l'État pour faciliter la formation de médecine dans les universités roumaines, et plus particulièrement pour les stages en France,
- la création d'une spécialité d'exercice de la médecine générale en zone rurale.